

Composante :

Commentaire : dans le cadre de l'ECJ, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

- (a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 2h), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière.
- (b) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace la note de contrôle continu initiale.
- (c) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat remplace le résultat de contrôle continu initial.
- (d) Si la note de CC3 est meilleure que la moyenne pondérée du CC1 et du CC2 (c'est-à-dire $0,2^{\circ}CC1 + 0,3^{\circ}CC2$), elle remplace les notes de CC1 et de CC2
- (e) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

**** CLASS :** Corps, Langages, Arts, Sciences et Sociétés

Année de la Formation/Domaine/Mention : M1 Enseignement et éducation - Professorat du second degré						Cade Statutaire Cade VET							
Parcours-type : Education Physique et Sportive													
Parcours pédagogique (le cas échéant) :													
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude													
Responsable de l'Année :													
Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutu alisés (le cas échéa nt)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)		NOMBRE D'HEURES					
						Evaluation initiale		Seconde chance		CM	TD	TP	
						Evaluation Continue (EC)	Coeff. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)					
Apports de la recherche pour enseigner l'EPS 1	NON		O	6	6		OUI (a)	20	40				
Fondements scientifiques de l'enseignement de la discipline : épistémologie et histoire de l'EPS						CC1 : Rendu et Oral durée (15 min)	50%	*10	*20				
Fondements scientifiques de l'enseignement de l'EPS : engagement des élèves et apprentissages						CC2 : Ecrit (2h)	50%						
								*10	*20				
Enseignement - apprentissages en EPS 1	NON		O	25	25			81	162				
Apprentissages et enseignement des APSA					80%		OUI (b)	*36 *35	*72 *70				
Apprentissages et enseignement des APSA 1						CC1 : Ecrit (2h)	50%						
Apprentissages et enseignement des APSA 2						CC2 : Ecrit (3h)	50%						
Gestes professionnels					20%		OUI (b)	*5 *5	*10 *10				
Gestes professionnels, numérique et outils collaboratifs dans l'EPEL						CC1 : Ecrit (1h)	50%						
Gestes professionnels et responsabilité de la pratique de l'enseignant						CC2 : Oral (15 min)	50%						
Accompagnement des stages en pratique accompagnée en EPS	NON		O	3	3				27				
Stage						Stage	validé/non validé	OUI (c)					
Accompagnement des stages					100%			OUI (d)					
						CC1 : Rendu de travaux	50%						
						CC2 : Rendu de travaux	50%						
Total ECTS / Année :								34			101,00	229,00	0,00
Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :													
Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées : - s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ; - s'il y a plusieurs épreuves, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement et uniquement celles associées aux matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu au moins 10 et dans le cas où il y a une nouvelle épreuve par CC, ils passent uniquement celles pour lesquelles ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats des CC initiaux. (a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 2h), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière. (b) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière. (c) Le stage fera l'objet d'une évaluation à l'issue des 8 premières semaines de stage ; en cas de non validation, il fera l'objet d'une nouvelle évaluation à l'issue des 10 premières semaines de stage. (d) Organisation d'une nouvelle épreuve (oral 30 min), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière.													
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées													

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante :

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 Enseignement et éducation - Professeurat du second degré							Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :				
Parcours-type : EPS											
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Parcours 2 ans											
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude											
Responsable de l'Année :											
Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
						Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)	CM	TD	TP
Apports de la recherche pour enseigner la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	6	6			OUI	12	24	
Enseignement - apprentissages de la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	18	18				30	60	18
Psychologie et sciences de l'éducation 2 : pratiques efficaces et accessibilité aux savoirs pour tous - PSD 2 ans	non		O	6	6	CC1 : écrit (1h30) hors séance CC2 : écrit (1h30) hors séance	50% 50%	OUI (a)	7,5	31,5	
Philosophie et sociologie de l'éducation 2 : construire son action dans un collectif PSD 2 ans	non		O	5	5	CC1 : écrit (1h30) hors séance CC2 : écrit (1h30) hors séance	50% 50%	OUI (a)	6		
Enseigner dans un collectif : projets, instances et partenariat - PSD 2 ans										6	
Sociologie, philosophie et sciences de l'éducation 2 : construire son action dans le cadre de la communauté éducative et du service public - PSD 2 ans											21
S'engager dans une démarche de développement professionnel 2 - PSD 2 ans	non		O	5					6		
Recherche en éducation, collectifs apprenants, pratiques collaboratives - PSD 2 ans										6	
Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle - PSD 2 ans										9	3
						CC1 : écrit sur plateforme CC2 : rendu de travaux	validé/non validé validé/non validé	OUI (b) OUI (c)			
Interdisciplinarité - PSD 2 ans										6	
Stage en responsabilité - PSD			O	20		CC1 : Stage 1 CC2 : Stage 2	validé/non validé validé/non validé	OUI (d)			
Facultatif : mobilité internationale	Mutualisé avec le DIU PCPES		F						*9		
Total ECTS / Année				60					67,50	163,50	21,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :

- s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ;

- s'il y a une nouvelle épreuve par CC, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement les nouvelles épreuves lorsqu'ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats initiaux.

(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière

(b) Organisation d'une nouvelle épreuve (passation sur plateforme), le résultat obtenu remplace le précédent

(c) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat obtenu remplace le précédent.

(d) Si le stage est validé en fin d'année, alors stage 1 et stage 2 sont validés.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

* Le volume horaire indiqué comprend au moins 3h en lien avec l'usage du numérique.

** CLASS : Corps, Langues, Arts, Sciences et Sociétés

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 Enseignement et éducation - Professorat du second degré						Code Diplôme Code VET Code WEP Code VET					
Parcours-type : EPS											
Parcours pédagogique (le cas échéant) : parcours 1 an											
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude											
Responsable de l'Année :											
Intitulé des UE (le cas échéant, initiales des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
						Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)	CM	TD	TP
Apports de la recherche pour enseigner la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	6	6			OUI	12	24	
Enseignement - apprentissages de la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	18	18			OUI	30	60	18
Psychologie et sciences de l'éducation : Pratiques efficaces et accessibilité aux savoirs pour tous - PSD 1 an	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD		O	6	6			OUI (a)			
						CC1 : écrit (1h30) hors séance	50%				
						CC2 : rendu de travaux	50%				
Psychologie cognitive : processus cognitifs et développement cognitif et apprentissages - PSD 1 an									4,5	1,5	
Psychologie sociale : processus affectifs, motivationnels, relationnels et apprentissages - PSD 1 an									4,5	1,5	
Sciences de l'éducation 1 : pratiques efficaces - PSD 1 an									6	7,5	
Sciences de l'éducation 2 : école inclusive - PSD 1 an									6	7,5	
Philosophie et sociologie de l'éducation : construire son action dans le cadre de la communauté éducative et du service public - PSD 1 an	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD		O	5	5			OUI (a)			
						CC1 : écrit (1h30) hors séance	50%				
						CC2 : rendu de travaux	50%				
Connaissances institutionnelles: le système éducatif et de ses partenaires, droits et devoirs du fonctionnaire - PSD 1									3	3	
Philosophie de l'éducation : valeurs et principes de la république - PSD 1 an									6	7,5	
Sociologie de l'éducation : enjeux éducatifs actuels - PSD									6	7,5	
S'engager dans une démarche de développement professionnel - PSD 1 an			O	5	5						
Recherche en éducation, collectifs apprenants, pratiques collaboratives - PSD 1 an					100%			NON	6	6	
						CC1 : oral (hors séance) (b)	20%				
						CC2 : rendu de travaux (b)	30%				
						CC3 : rendu et soutenance (hors séance)	50%				
Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD								6	9	3
						CC1 : écrit sur plateforme	validé/non validé	OUI (c)			
						CC2 : rendu de travaux	validé/non validé	OUI (d)			
Interdisciplinarité - PSD 1 an	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD									6	
Stage en responsabilité - PSD	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD		O	20		Stage 1		OUI (e)			
						Stage 2	validé/non validé				
Facultatif : mobilité internationale	Mutualisé avec le DIU PCPES		F						*9		
Total ECTS / Année									90,00	141,00	21,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :
 Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :
 - s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ;
 - s'il y a une nouvelle épreuve par CC, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement les nouvelles épreuves lorsqu'ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats initiaux.
 (a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette UE.
 (b) Si la note de CC3 est meilleure que la moyenne pondérée du CC1 et du CC2 (c'est-à-dire $0,2 \times CC1 + 0,3 \times CC2$), elle remplace les notes de CC1 et de CC2.
 (c) Organisation d'une nouvelle épreuve (passation sur plateforme), le résultat obtenu remplace le résultat précédent.
 (d) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat obtenu remplace le résultat précédent.
 (e) Si le stage est validé en fin d'année, alors stage 1 et stage 2 sont validés.
 En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.

* Le volume horaire indiqué comprend au moins 3h en lien avec l'usage du numérique.

** CLASS : Corps, Langues, Arts, Sciences et Sociétés

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 Enseignement et éducation - Professorat du second degré

Parcours-type : Education Physique et Sportive

Parcours pédagogique (le cas échéant) :

Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude

Responsable de l'Année :

Scale Diplôme
 Scale VET
 Scale Filière
 Scale VET

Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
					Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	CM	TD	TP
Apports de la recherche pour enseigner l'EPS 2 Fondements scientifiques de l'enseignement de l'EPS : épistémologie et histoire de l'EPS Stratégies d'enseignement et processus d'acquisition motrice	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours EPS	O	6	6			OUI (a)	12	24	
					CC1 Oral (15 min)	50%				
					CC2 Oral (15 min)	50%				
								*6	*12	
								*6	*12	
Enseignement-apprentissages en EPS 2 Conception et mise en oeuvre de l'enseignement de l'EPS pour tous les élèves Micro enseignement Micro enseignement et Analyse de pratique professionnelle en responsabilité en EPS Gestes professionnels et analyse de séquences en EPS Gestes professionnels et sécurisation de l'activité des élèves Gestes professionnels et travail collaboratif disciplinaire Accompagnement de stage en responsabilité en EPS	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours EPS	O	18	18				30	60	18
				50%			OUI (a)			
					CC1 Rendu de travaux et oral (30 min)	50%				
					CC2 Rendu de travaux et oral durée (30 min)	50%				
								*8	*16	
								*8	*16	
				50%			OUI (a)			
					CC1 Rendu de travaux et oral (15 min)	50%				
					CC2 Ecrit (1h30)	50%				
								*7	*14	
								*7	*14	
				0%						*18
Total ECTS / Année			24					42,00	84,00	18,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :

- s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ;

- s'il y a plusieurs épreuves, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement et uniquement celles associées aux matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu au moins 10 et les nouveaux résultats remplacent les résultats de la matière concernée.

(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (oral 30 minutes), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière/UE.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées